

DÉVELOPPER LA CULTURE DE L'ÉVALUATION

L'ESSENTIEL

- ▮ La culture de l'évaluation est la condition des **progrès des systèmes éducatifs**.
- ▮ Elle se traduit par l'évaluation des politiques conduites et des dispositifs mis en place, par l'évaluation des établissements dans une logique d'accompagnement et de soutien ainsi que par l'évaluation des acquis des élèves tout au long de leur parcours pour apporter des réponses mieux adaptées à leurs besoins.
- ▮ L'éducation nationale met en place différentes méthodes d'évaluation scientifiques, reconnues au plan international, et respectueuses des données personnelles des élèves.

Développer l'évaluation nationale des élèves

L'évaluation des élèves répond à plusieurs objectifs, à la fois distincts et complémentaires :

- fournir aux professeurs des outils pour ajuster leurs pratiques pédagogiques à leurs élèves ;
- doter les inspecteurs territoriaux d'indicateurs permettant de mieux appréhender les résultats des écoles ou des établissements et de mieux les accompagner.

À l'entrée du CP

Dans le courant du mois de septembre, les acquis des élèves de CP seront évalués dans le cadre d'une évaluation diagnostique nationale. Concrètement, il s'agira, en début d'année, d'évaluer les compétences des élèves dans le domaine de la langue et dans celui des mathématiques.

Cette évaluation souple et rapide permettra à chaque professeur de CP d'affiner les éléments diagnostiques qui lui sont fournis par la synthèse des acquis scolaires de chaque élève établie en fin de grande section de maternelle. La personnalisation des enseignements en sera facilitée.

Des compétences sensibles pour la réussite

Ces évaluations ont été conçues par le ministère de l'Éducation nationale (Dgesco en lien avec l'inspection générale et la Depp, et avec un appui d'un groupe de chercheurs et du Cnesco). Elles viennent mutualiser les banques constituées par les différentes académies au cours des dernières années.

Les situations d'évaluation proposées en français portent sur le langage oral, la capacité attentionnelle, la lecture, la compréhension de l'écrit et l'écriture, en ciblant notamment spécifiquement des compétences cruciales pour l'apprentissage de la lecture :

- connaissance des lettres ;
- richesse du vocabulaire ;
- conscience phonologique ;
- compréhension orale.

Des exercices d'écriture permettent d'évaluer le degré de compréhension du principe alphabétique par les élèves entrant au CP ainsi que leur maîtrise des gestes de l'écriture cursive.

En mathématiques, les situations d'évaluation proposées portent sur les premières compétences relatives à la construction du nombre, aux premières capacités de calcul et d'identification de formes géométriques, en ciblant notamment le dénombrement, la décomposition/recomposition d'un nombre, la connaissance de la suite numérique.

Un déroulement selon un protocole commun

L'évaluation est organisée par chaque école au cours du mois de septembre ; la correction est réalisée localement par le professeur des élèves évalués :

- un outil simple, de type tableur, est fourni au professeur pour lui permettre de collecter les résultats de chaque élève de sa classe, item par item ;
- un fichier école collecte les résultats anonymisés de tous les élèves de CP de l'école ;
- les résultats sont transmis à l'inspecteur de circonscription. Ils permettent de déterminer les meilleures modalités de l'accompagnement de l'action pédagogique au niveau local.

À l'entrée du collège en 6^e

Au mois de novembre, une évaluation standardisée des acquis en français et en mathématiques sera organisée pour tous les élèves de 6^e.

Conçu à partir d'un modèle entièrement numérique en ligne, ce protocole est issu d'une expérimentation menée par la Depp en 2015 avec 160 000 élèves.¹

Chaque élève bénéficiera d'un retour individualisé. Toutes les données collectées le sont selon un protocole d'anonymisation.

Le livret scolaire unique (LSU)

Ces évaluations diagnostiques viennent compléter le livret scolaire unique numérique de l'élève, constitué pendant sa scolarité à l'école élémentaire et au collège, qui contient l'ensemble des éléments fondamentaux du parcours scolaire, du CP à la 3^e : bilans périodiques, bilans de fin de cycle, attestations officielles.

Il constitue un cadre uniforme et partagé pour toute la durée de la scolarité obligatoire. Il prend en compte la globalité de la formation de l'élève au sein de son établissement scolaire et garantit ainsi la continuité du suivi des acquis des élèves quel que soit leur parcours (changement d'établissement ou d'académie, passage du public au privé, etc.).

FOCUS : UNE NOUVELLE ÉVALUATION DES COMPÉTENCES NUMÉRIQUES DES ÉLÈVES

La maîtrise des compétences numériques des élèves doit être régulièrement évaluée par les équipes pédagogiques.

Pour suivre l'acquisition des compétences numériques, l'ancien B2i (brevet informatique Internet) sera remplacé par **une évaluation régulière des compétences numériques des élèves** qui figurera dans les livrets

scolaires à l'école et au collège et dans les bulletins au lycée. En outre, l'établissement scolaire délivrera **une véritable certification du niveau de maîtrise des compétences numériques pour les élèves du cycle 4 des collèges et du cycle terminal des lycées.**

La nouvelle plateforme, mise en œuvre par le Gip Pix, permettra de passer ces certifications.

¹ NI de la Depp, n° 18 juin 2016 : « Évaluation numérique des compétences du socle en début de 6^e » <http://www.education.gouv.fr/cid102737/evaluation-numerique-des-competences-du-socle-en-debut-de-sixieme-des-niveaux-de-performance-contrastes-selon-les-academies.html>

Relancer et développer l'évaluation des établissements

L'objectif est de privilégier une approche collective avec des évaluations triennales.

Une équipe rectorale, composée notamment de chefs d'établissement et d'inspecteurs, établira un diagnostic de l'établissement (organisation pédagogique, vie scolaire, résultats des élèves, qualité des infrastructures, etc.) en cohérence avec son projet et en s'appuyant en premier lieu sur l'autoévaluation réalisée par les équipes pédagogiques.

Un contrat et un accompagnement entre l'établissement et l'académie seront établis sur la base de ce diagnostic.

Renforcer l'évaluation de politiques publiques éducatives

Pour mesurer l'effet de la mesure dont l'objectif est 100 % de réussite au CP, les élèves de CP et CE1 de 400 écoles seront évalués en septembre 2017 et en juin 2018. 200 écoles Rep+, 100 écoles Rep et 100 écoles hors éducation prioritaire sélectionnées permettront de mesurer l'impact du dédoublement des CP en réseau d'éducation prioritaire. Cette évaluation scientifique menée par la Depp, en lien avec des équipes de recherche sera complétée par une enquête destinée aux professeurs pour recueillir leurs observations sur l'organisation pédagogique et l'effet sur leurs pratiques, ainsi que par des observations en classe.

Le dispositif Plus de maîtres que de classes sera évalué parallèlement.

Les enquêtes d'évaluation ciblées avec des panels représentatifs et des groupes témoins seront développées. ■